
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle multifonctionnelle du 771 chemin de la Beauce le 5 mai 2026, à compter de 19h00.

Sont présents :

Madame la conseillère Emmanuelle Courville ainsi que Messieurs les conseillers Mathieu Champagne, Bruno Napert, Daniel Jacques et Steve Bissonnette formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Pénélope Larose, directrice générale et greffière-trésorière, assure le greffe.

Absence motivée :

Monsieur le conseiller Francis Adam.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2026-05-40

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Mathieu Champagne et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 7 avril 2026 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt des documents
 - d) Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – Adoption
 - e) Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques – Adoption
 - f) Politique relative aux demandes de subventions diverses – Avis de motion
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Motion de félicitations – Entretien de la patinoire
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Compensation PAVL 2024 – Adoption
 - c) Compensation PAVL 2025 - Adoption
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant
 - b) Désignation d'un inspecteur municipal en impartition – Adoption

- 9- ENVIRONNEMENT
 - a) Rapport du représentant
- 10- CULTURE ET PATRIMOINE
 - a) Rapport du représentant
- 11- LOISIRS
 - a) Rapport du représentant
- 12- AUTRES DOSSIERS
- 13- CORRESPONDANCE
 - a) Communiqué Exo – Rapport annuel 2025
- 14- PÉRIODE DE QUESTION
- 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-05-41

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2026

Il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Steve Bissonnette et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 7 avril 2026

La directrice générale mentionne que le suivi des décisions découlant de la séance a été effectué.

b) Lecture et adoption des comptes

2026-05-42

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer du 8 avril 2026 au 5 mai 2026 au montant de 59 088,01 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Emmanuelle Courville, appuyée par le conseiller Mathieu Champagne et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 5 mai 2026 au montant de 59 088,01 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt des documents

Il n'y a aucun document à déposer.

d) Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – Adoption

2026-05-43

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes

dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyée par la conseillère Emmanuelle Courville et unanimement résolu :

DE proclamer le 17 mai journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

e) Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques – Adoption

2026-05-44

CONSIDÉRANT que chaque jour, en moyenne douze personnes au pays reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

CONSIDÉRANT que la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada ;

CONSIDÉRANT que la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge ;

CONSIDÉRANT que SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP ;

CONSIDÉRANT que les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie ;

CONSIDÉRANT que la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période qu'auparavant avec cette maladie ;

CONSIDÉRANT que l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu, appuyée par Bruno et unanimement résolu :

DE DÉCRÉTER QUE le mois de mai est le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec.

ADOPTÉE

f) Politique relative aux demandes de subvention diverses – Avis de motion

2026-05-45

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Steve Bissonnette, qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera la politique relative aux demandes de subventions diverses. Un projet de règlement est aussi déposé.

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Mathieu Champagne informe les citoyens que l'installation des bornes électriques est prévue pour le 19 mai prochain. Il mentionne également

que l'appel d'offres pour l'entretien paysager de l'été 2026 est en cours et se termine également le 19 mai.

b) Motion de félicitations – Entretien de la patinoire

2026-05-46

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Rémi Francis a assuré l'entretien de la patinoire pour cette saison hivernale avec un professionnalisme et un dévouement exemplaire ;

CONSIDÉRANT QUE la qualité de la glace a été remarquable tout au long de la saison, témoignant d'un travail rigoureux et constant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Steve Bissonnette, appuyé par la conseillère Emmanuelle Courville et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adresse ses plus sincères félicitations à Monsieur Rémi Francis pour l'excellent travail accompli dans l'entretien de la patinoire municipale ;

QUE le conseil souligne son engagement et sa contribution à la qualité de vie des citoyens ;

QUE copie de la présente résolution lui soit transmise à titre de reconnaissance.

ADOPTÉE

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Jacques informe les citoyens qu'il n'y a rien de particulier à mentionner.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Steve Bissonnette informe les citoyens qu'il n'y a rien de particulier à mentionner.

b) Compensation PAVL 2024 – Adoption

2026-05-47

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 32 454 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Emmanuelle Courville, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que des éléments de ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉE

c) Compensation PAVL 2025 – Adoption

2026-05-48

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports octroie approximativement une compensation de 32 000 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Emmanuelle Courville, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que des éléments de ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale ;

QUE les dépenses totales pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2025 s'élèvent à 48 424,15 \$ pour l'entretien d'été et à 92 141,56 \$ pour l'entretien d'hiver.

ADOPTÉE

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert informe les citoyens qu'il n'y a rien de particulier à mentionner.

b) Désignation d'un inspecteur municipal en impartition – Adoption

2026-05-49

CONSIDÉRANT l'entente de service intervenue entre la Municipalité de Calixa-Lavallée et la firme Urbatek pour la fourniture de services d'inspection municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement agit à titre de fonctionnaire désigné et est responsable d'appliquer et de faire respecter les règlements d'urbanisme, les règlements relatifs à l'environnement ainsi que les règlements concernant la sécurité, la paix et le bon ordre adoptés par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur est également chargé de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2), ainsi que de toute autre loi ou règlement applicable en lien avec ses fonctions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée désigne, à compter du 10 avril 2026, la firme Urbatek ainsi que tous les employés mandatés par celle-ci à agir, pour et au nom de la Municipalité, à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement (fonctionnaire désigné) ;

QUE cette désignation autorise notamment la délivrance de permis et certificats, l'émission de constats d'infraction pour toute contravention aux règlements municipaux (incluant, sans s'y limiter, le zonage, la construction, le lotissement, les installations septiques, la démolition de bâtiments, l'abattage d'arbres, les dérogations mineures et toute autre matière connexe), ainsi que l'accomplissement de tous les devoirs et responsabilités afférents à cette fonction ;

QUE cette désignation confère également le pouvoir de visiter et d'examiner toute propriété, conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec ;

QUE la firme Urbatek et ses employés soient également reconnus comme responsables du règlement des mécontentes visées aux articles 35 à 48 de la Loi sur les compétences municipales, sur demande des citoyens.

ADOPTÉE

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Francis Adam étant absent, le maire informe les citoyens que la journée annuelle de distribution d'arbres se tiendra ce samedi 9 mai, de 9 h à midi, à l'arrière de l'hôtel de ville.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

La conseillère Emmanuelle Courville informe les citoyens que des bénévoles sont actuellement recherchés pour l'organisation de la fête de la Saint-Jean-Baptiste.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Le conseiller Mathieu Champagne informe les citoyens que l'événement *Printemps en fête* approche à grands pas et que tous sont invités à venir célébrer le 23 mai prochain. Il mentionne également qu'un événement de ventes de garage se tiendra les 6 et 7 juin prochains. Les citoyens peuvent s'inscrire sur le site Internet de la Municipalité, où une carte interactive permet de repérer les propriétés participantes.

12- AUTRES DOSSIERS

Il n'y a aucun autre dossier.

13- CORRESPONDANCE

a) Communiqué Exo – Rapport annuel 2025

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public :

Julien Leroux, rue Lavallée : Demande au conseil municipal s'il serait possible d'organiser un événement de diffusion des matchs des séries éliminatoires du Canadien de Montréal.

Ayala Peer, 573 chemin de la Beauce : interroge le conseil concernant le réaménagement du parc Calixa-Lavallée et du parc Arthur-Bouvier, ainsi que la possibilité d'installer des dos d'âne sur le chemin de la Beauce pour limiter la vitesse.

Chantal Dionne, 447 chemin de la Beauce : Interroge le conseil municipal au sujet du rapport d'Exo.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-05-50

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques appuyé par le conseiller Mathieu Champagne et unanimement résolu que la présente session soit levée à 19h23.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, _____, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Pénélope Larose
Directrice générale et greffière-trésorière